



PALISSOUS - Saison 2026-2027

VERNEUIL-DETENTE- 4 rue des Ecoles 87430 VERNEUIL SUR VIENNE ☎ 06 77 30 44 18

NOM : Prénom : Né (e) le : M / F

Adresse : CP/Ville :

Tél fixe : Mobile :

Mail (en lettres majuscules) :@.....

Indiquez la source d'information qui vous a permis de nous connaître ? ☐ Dépliant ☐ Internet ☐ Intramuros ☐ Autre

ADHESION à Verneuil-Détente : 17 € ou si l'adhésion est déjà payée, précisez le nom de la section

COTISATION à la Section : 10 €

A PAYER :

Autorisation à compléter obligatoirement pour la prise de photos et l'utilisation jusqu'à la fin de l'année calendaire:

☐ autorise ☐ n'autorise pas Les photos prises en groupe afin de valoriser l'activité Palissous (article de presse, site internet, calendrier, vidéo...)

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions des statuts et du règlement de VERNEUIL-DETENTE consultables sur le site verneuil-detente87.fr, ainsi que du règlement ci-joint concernant la pratique de l'activité.

Date : Signature :

Conformité au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de notre association. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification selon les dispositions de la loi du 6 janvier 1978. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : secretariat@verneuil-detente87.fr

Découper suivant le pointillé, remettre la partie haute du formulaire au Responsable de Section, conserver la partie basse (règlement interne)



REGLEMENT POUR LA PRATIQUE DE L'ACTIVITE PALISSOUS AU SEIN DE VERNEUIL DETENTE - SAISON 2026-2027

Description de l'activité :

Apprentissage et entraînement à la confection d'objets divers d'usage courant ou d'ornement (corbeilles diverses, etc.) à partir de torons de paille de seigle reliés avec des peaux de ronces.

Conditions requises pour la pratique de l'activité :

Activité réservée aux adultes.

Avoir satisfait aux formalités d'inscription. Tout nouvel adhérent peut participer à titre d'essai à 2 séances découvertes avant de s'inscrire.

Horaires et lieu :

Consulter le site : www.verneuil-detente87.fr (rubrique les activités)

Formalités administratives et financières :

Formalités d'inscription :

Les documents suivants sont à remettre au responsable de section **au plus tard lors de la 3ème séance de pratique de l'activité :**

- Bulletin d'inscription signé,
- Paiement adhésion + cotisation,

Adhésion à VERNEUIL-DETENTE :

L'adhésion est payée une seule fois pour l'ensemble des activités pratiquées au sein de l'association.

Modalités de paiement : Modes de paiement acceptés :

Chèque (à l'ordre de Verneuil-détente), espèces, bons, coupons, autres : voir auprès de la responsable.

Règles principales à respecter :

Respect des lieux et du matériel :

Prière de respecter les lieux mis à disposition.

Tous les pratiquants doivent participer au nettoyage des locaux en fin de séance ainsi qu'au rangement du mobilier.

Effets de valeur :

N'apporter ni argent, ni objet de valeur, Verneuil-Détente déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Blessure durant la pratique :

Toute blessure doit être signalée à l'animateur ou au responsable de section au plus tard sous 48 heures.

Contacts Verneuil-Détente :

La responsable de section est une personne bénévole, membre du Conseil d'Administration. A ce titre, elle est la représentante de Verneuil-Détente auprès de la section.

Responsable :

Geneviève SUDRIE : 06 81 09 68 64